Nations Unies S/PV.4773

Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4773e séance
Vendredi 13 juin 2003, à 10 h 30
New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Acuña
	Chine	M. Wang Yingfan
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	France	M. Duclos
	Guinée	M. Cheick Ahmed Tidiane Camara
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Aizaz Ahmad Chaudhry
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-39548 (F)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je lui donne à présent la parole.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : La période qui s'est écoulée depuis le dernier exposé sur la situation au Moyen-Orient, en date du 19 mai, a été marquée par des signes d'espoir mais aussi par de graves revers. Le sommet d'Aqaba, organisé sur l'initiative du Président Bush, a permis de relancer le processus de paix. Les déclarations que le Premier Ministre Abbas et le Premier Ministre Sharon ont faites durant le sommet ont ouvert la voie au début de la mise en oeuvre de la Feuille de route, qui conduira à la solution des deux États prévue dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Mais malheureusement, comme nous l'avons trop souvent vu ces dernières années, le sommet d'Aqaba a été suivi par une forte recrudescence des violences, qui a une nouvelle fois déclenché le cycle bien connu de la violence, contre-violence et vengeance. Aujourd'hui, nous en sommes au point où l'évolution du processus politique dans les semaines et les mois à venir dépendra de la promesse de la paix ou de la reprise de la violence. Face à ce choix, il est essentiel que les parties optent pour le chemin de la paix, la violence ne menant qu'au fond de l'abîme.

Je pense que chacun d'entre nous se rend bien compte que la prompte adhésion des parties à la Feuille de route, conjuguée à l'issue fructueuse du sommet d'Aqaba ont créé des conditions favorables à une véritable transformation de la dynamique politique de façon à ce qu'elle s'éloigne de la violence et soit axée sur la paix. Ces conditions demeurent toutefois précaires, tout comme les résultats d'Aqaba. Comme on pouvait s'y attendre, le Premier Ministre Abbas et le Premier Ministre Sharon se sont tous deux heurté à une résistance dans leur pays en raison des engagements qu'ils ont pris à Aqaba. Les éléments les plus radicaux vont continuer de tout mettre en oeuvre pour faire avorter ce nouveau processus de paix.

Dans les circonstances actuelles, la communauté internationale est tenue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider les parties à rester sur le chemin pris à Aqaba. Elles vont avoir besoin d'un appui actif tout au long du processus de mise en oeuvre de la Feuille de route, qui débouchera sur le règlement définitif du conflit israélo-palestinien en tant que partie intégrante de la recherche d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Il importe que la communauté internationale y participe en apportant son soutien aux parties. Mais rien ne saurait remplacer la détermination et l'engagement des parties elles-mêmes à mettre un terme au conflit. Chacune des deux parties va devoir faire des concessions difficiles pour que la paix devienne réalité.

J'en viens maintenant à l'évolution de la situation sur le terrain depuis le dernier exposé. Le 8 juin, soit quatre jours seulement après le sommet d'Aqaba, quatre soldats des Forces de défense israéliennes (FDI) ont été tués au cours d'une attaque conjointement lancée par trois groupes palestiniens – le Hamas, le Jihad islamique palestinien et la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa – contre des soldats israéliens près du poste de contrôle d'Erez. Un autre soldat a été tué dans une autre attaque. On ne peut considérer ce type d'attaque que comme un défi directement adressé au Premier Ministre palestinien Abbas, qui s'emploie à faire cesser toutes formes de violence de la part des groupes palestiniens.

Deux jours plus tard, alors que l'Autorité palestinienne s'évertuait à mettre fin aux violences et au terrorisme, Israël a fait tirer des missiles depuis des hélicoptères armés dans le but d'assassiner l'un des

dirigeants du Hamas, M. Abdul Aziz Rantisi. M. Rantisi a été blessé au cours de l'assaut, qui a fait trois morts – dont une femme et son enfant de trois ans – ainsi que 27 blessés.

Le 11 juin, un kamikaze a fait exploser une bombe dans un bus bondé dans le centre-ville de Jérusalem, tuant au moins 17 personnes et blessant des dizaines d'autres. Un responsable du Hamas et sa famille – sa femme et deux enfants – ont été victimes, avec trois autres personnes, de ce qui semble être un meurtre extrajudiciaire perpétré par les forces israéliennes le 12 juin. Les 10, 11 et 12 juin, Israël a déployé des hélicoptères de combat pour lancer des attaques contre des cibles situées dans la bande de Gaza, attaques qui ont coûté la vie à 23 personnes.

En riposte à ces attaques, le Hamas a menacé de prendre pour cible tout Israélien et a exhorté les étrangers à quitter immédiatement Israël.

Il ne fait aucun doute que les parties ont beaucoup de mal à rester sur la voie de la Feuille de route face à la poursuite des violences. Depuis le dernier exposé au Conseil de sécurité, 63 Palestiniens et 26 Israéliens ont perdu la vie, ce qui fait passer le total des victimes, depuis septembre 2000, à 2 714 Palestiniens et 778 Israéliens. Mais soyons clairs : il faut garder le cap. Car il n'y a pas d'autre alternative.

En ce qui concerne les Palestiniens, nous devrions tous aider le Premier Ministre Abbas et le Ministre d'État Dahlan, chargé de la sécurité interne. Conformément à la première étape de la Feuille de route, l'Autorité palestinienne est tenue d'entreprendre des actions visibles sur le terrain en vue d'arrêter les personnes et les groupes qui exécutent ou fomentent des attentats contre les Israéliens, d'entraver leurs plans et de les empêcher d'agir.

Le Secrétaire général a déclaré à maintes reprises que les attentats sont moralement répréhensibles et qu'ils visent à saper le processus de paix. Il a exhorté l'Autorité palestinienne à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire cesser les attentats organisés depuis le territoire placé sous son contrôle. Il a également demandé à l'Autorité palestinienne de s'acquitter de l'obligation qui lui incombe en vertu du droit international de protéger les civils israéliens.

En avalisant la Feuille de route, l'Autorité palestinienne s'est engagée à restructurer et à recentrer les services de sécurité palestiniens afin de protéger efficacement les Palestiniens et de prévenir les attentats contre les Israéliens. De plus, l'Autorité palestinienne est tenue de placer l'ensemble des forces de sécurité sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, qui est le Premier Ministre Abbas, cette tâche n'ayant pas encore commencé.

Côté israélien, le Gouvernement doit immédiatement cesser toutes les mesures comme les meurtres extrajudiciaires. Israël doit également cesser de recourir à une force excessive et disproportionnée dans les zones civiles, qui a tué et blessé de nombreux civils palestiniens. Par ailleurs, le Gouvernement doit abandonner les mesures de punition collective, notamment les démolitions de maisons et les couvre-feux. Le Secrétaire général a multiplié les appels au Gouvernement israélien pour qu'il renonce à de tels actes. Il a également demandé à Israël de prendre, conformément au droit international humanitaire, les mesures nécessaires pour assurer la protection des civils palestiniens.

Dans la première phase de la Feuille de route, Israël est prié de ne prendre « aucune disposition susceptible de nuire à la confiance ». L'attaque lancée mardi contre M. Rantisi, qui porte atteinte aux efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour négocier un cessez-le-feu, première étape du désarmement des groupes armés violents, va à l'encontre de l'esprit de la Feuille de route. Malheureusement, de telles attaques ne contribuent certainement qu'à endurcir le peuple palestinien et à conforter la position des extrémistes. Israël jouit du droit de légitime défense face aux attentats à répétition. Cependant, nous restons convaincus que la meilleure façon d'assurer la sécurité d'Israël à long terme passe par la recherche d'un règlement pacifique du conflit, à commencer par la mise en oeuvre de la Feuille de route.

Durant la période qui s'est écoulée depuis le dernier exposé, les Forces de défense israéliennes ont poursuivi les destructions massives de biens palestiniens. Pour ce qui est des terres arables, quelque 477 acres, au total, de citronniers et d'oliviers ont été passés au bulldozer. Rien que dans la bande de Gaza, quelque 275 acres ont été anéantis. Par ailleurs, 74 maisons ont été détruites sur le territoire palestinien occupé, ce qui a fait plus de 700 personnes sans-abri.

La situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé n'a connu aucune amélioration

malgré les mesures prises pour essayer de relancer le processus politique. Comme nous l'avons indiqué dans les exposés précédents, la première cause de la crise humanitaire est le régime des bouclages imposé par le Gouvernement israélien. Depuis le dernier exposé, la situation humanitaire s'est aggravée du fait du resserrement des bouclages.

Un régime plus strict de contrôle des déplacements a été mis en place par les FDI aux principaux points d'entrée et de transit vers le territoire palestinien occupé. Les déplacements des Palestiniens à l'intérieur de la Cisjordanie ont été limités depuis l'attaque-suicide à la bombe survenue à Afula le 19 mai, alors que les mouvements des habitants de la Cisjordanie disposant d'un permis pour se rendre à Jérusalem ont été totalement arrêtés depuis le 2 juin. En moyenne, 204 000 Palestiniens dans 21 localités ont été placés sous couvre-feu de durée variable depuis les deux premières semaines de juin. Les populations d'Hébron et de Tulkarem ont été les plus touchées par les couvre-feux ininterrompus imposés pour des périodes allant jusqu'à sept jours consécutifs.

La bande de Gaza a été soumise à un bouclage strict suite à l'attaque du 8 juin menée par des groupes palestiniens au point de passage d'Erez. Les déplacements dans la bande de Gaza, notamment au poste de contrôle d'Abou Houli au centre de Gaza, sont limités à quelques heures chaque jour. La circulation des véhicules à Beit Hanoun, à l'extérieur de la ville de Gaza, est restreinte aux seuls véhicules des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Aucune exception n'est accordée aux ambulanciers palestiniens, qui ont maintenant pour instruction de recourir à la méthode dite « back-to-back » pour les évacuations médicales, signifiant que les patients doivent être transférés d'une ambulance d'un côté du poste de contrôle à une ambulance de l'autre côté. Il s'agit de la méthode plus traditionnellement employée pour le transfert des biens commerciaux.

La circulation des biens dans la bande de Gaza, via le passage de Karni – seul point de passage pour les biens humanitaires – a été limitée. Seuls 200 à 250 camions chargés de produits commerciaux et humanitaires peuvent pénétrer la bande chaque jour, par rapport aux 700 en avril et en mai. Depuis le 11 juin, le passage de Karni est complètement fermé. Les autorités israéliennes ont donné des assurances que les biens humanitaires pourront être transportés dans la bande de Gaza par un autre point de passage, toutefois étant donné l'expérience passée, il est peu probable que cette alternative permettra le passage d'un nombre suffisant de véhicules pour répondre aux besoins humanitaires.

Si l'on veut que l'Autorité palestinienne mette en place des institutions efficaces et obtienne l'appui du peuple palestinien en faveur du processus de paix, il est impératif que le régime de bouclages soit relâché. Il appartient à Israël de chercher à assurer sa sécurité et sa légitime défense d'une manière qui réduise au minimum les souffrances des civils palestiniens.

Lors de son dernier exposé au Conseil, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, M. Larsen, a décrit un nouveau régime de bouclage draconien pour la bande de Gaza qui affecte gravement le travail de l'ONU et des autres institutions internationales. Durant une courte période, entre le 2 et le 10 juin, la situation s'est quelque peu améliorée, même si la circulation du personnel international et des biens vers et depuis la bande de Gaza restait soumise à un strict régime de sécurité et de bouclage israélien. Les 10 et 11 juin 2003, Gaza a été fermée à tous les individus hormis ceux titulaires d'un passeport diplomatique. En outre, le passage de Rafah entre la bande de Gaza et l'Égypte a également été fermé.

Depuis le dernier exposé, les représentants du système des Nations Unies et de la communauté internationale au sens large ont rencontré à plusieurs reprises des interlocuteurs du Gouvernement israélien au sujet des restrictions imposées aux déplacements. Le 27 mai, j'ai rencontré le Représentant permanent adjoint d'Israël pour lui faire part de l'inquiétude de l'Organisation des Nations Unies face aux bouclages. Le 29 mai, deux réunions ont eu lieu dans la région entre le Gouvernement israélien et la communauté internationale pour examiner la question de l'accès, avec une attention particulière pour la bande de Gaza.

La fermeture de la bande de Gaza au personnel national et international des organisations internationales a un effet préjudiciable sur nos efforts de fourniture de l'assistance humanitaire. M. Roed-Larsen a décrit en détail ces effets sur le travail des institutions des Nations Unies dans son exposé du mois

dernier. Le rétablissement du régime de bouclage – malgré les assurances des autorités israéliennes que la situation s'améliorerait – est inquiétant. Nous allons poursuivre nos efforts pour régler cette question au niveau local, et nous continuerons de tenir le Conseil informé de l'évolution concernant ce problème et le régime de bouclage en général.

Parallèlement, la sécurité du personnel et des biens demeure une source de grave préoccupation. Lors des deux réunions susmentionnées, la communauté internationale a relevé plusieurs incidents récents tels que des tirs sur des véhicules diplomatiques et le refus de faciliter le déplacement d'un convoi de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies. L'enquête menée par les FDI sur ces incidents n'est toujours pas conclue.

Le bouclage complet de Gaza a été levé en partie aujourd'hui; les membres du personnel international peuvent à nouveau entrer et sortir par le passage d'Erez, et les Palestiniens peuvent quitter la bande de Gaza par le passage de Rafah à la frontière avec l'Égypte.

Nous avons récemment attiré l'attention du Conseil sur la construction par le Gouvernement israélien d'un mur de séparation et sur ses conséquences pour la population palestinienne. Alors que la construction du mur se poursuit, il est bon d'en rappeler les conséquences sur la vie des Palestiniens qui se trouvent pris au piège entre le nouveau mur et la Ligne verte.

La phase 1 de l'alignement de ce mur dévie de la Ligne verte de près de 6 kilomètres à certains endroits, passant dans la partie nord de la Cisjordanie, coupant des routes et des réseaux d'irrigation. Il risque de couper des dizaines de milliers de Palestiniens de leurs terres arables, de leurs puits, de leurs marchés, de leurs écoles, de leurs cliniques et de leurs hôpitaux. D'ici à la fin juillet, 12 000 Palestiniens répartis dans 15 villages risquent de se retrouver bloqués entre le mur et la Ligne verte. Quelque 138 000 autres Palestiniens, issus de 16 autres localités, risquent d'être encerclés de trois côtés par le mur.

La construction du mur pourrait avoir des incidences néfastes évidentes sur le processus de paix également. Étant donné que le mur se trouve clairement à l'intérieur de la Cisjordanie et non le long de la Ligne verte, il pourrait facilement être considéré comme une menace à la contiguïté territoriale d'un État palestinien, et donc empêcher la création d'un État palestinien sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et tel que prévu dans la Feuille de route.

L'emplacement de ce mur a des effets à la fois à court et à long terme. À court terme, l'isolement et la coupure qu'il va susciter détruira la vie et les moyens de subsistance de milliers de Palestiniens, provoquant encore davantage de frustration et de colère parmi la population palestinienne, ce qui pourrait diminuer l'appui aux compromis qu'il sera indispensable de faire. À plus long terme, même si nous sommes conscients des déclarations du Gouvernement israélien sur la nature temporaire du mur, son tracé, notamment autour de Jérusalem, pourrait porter préjudice aux négociations sur le statut définitif.

Tout en comprenant le dilemme auquel Israël est confronté s'agissant de décider comment se protéger des attaques terroristes, étant donné l'évolution de la situation depuis le lancement de la construction du mur, nous pensons néanmoins que les travaux de construction du mur devraient être suspendus. Un premier pas à prendre au moins pour en réduire les effets serait d'ouvrir des postes d'accès humanitaires là où des portions du mur ont été achevées. Depuis que la construction de ce mur a démarré, la Feuille de route a été présentée aux parties, qui ont convenu de la mettre en oeuvre. En outre, le Premier Ministre palestinien Abbas s'est engagé à désarmer les groupes palestiniens violents et à travailler à l'élimination du terrorisme. Suspendre la construction du mur contribuerait à l'effort général d'amélioration de la situation en matière de sécurité et au plan humanitaire et de relance du processus politique.

Si je puis maintenant évoquer la situation le long de la Ligne bleue, nous sommes heureux de pouvoir indiquer que les parties ont continué d'agir avec retenue, et un calme fragile règne le long de la Ligne. Un peu moins de 5 mois se sont maintenant écoulés depuis la dernière flambée de violence le long de la Ligne bleue à la fin janvier. Depuis, il semble que les parties aient respecté leurs intentions proclamées d'éviter toute escalade. C'est dans ce contexte de calme général que le troisième anniversaire du retrait israélien du Liban a eu lieu le mois dernier.

Toutefois, des violations de la Ligne bleue continuent de se produire. Il s'agit soit de violations aériennes par Israël, soit de tirs anti-aériens de la part

du Hezbollah. Les avions israéliens continuent de survoler fréquemment la zone d'opération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de pénétrer l'espace aérien libanais plus au nord. J'ai le regret d'annoncer qu'en dépit des demandes répétées du Gouvernement libanais, le canon anti-aérien situé au voisinage immédiat de la position 8-32 de la FINUL depuis le 18 février est toujours en place. Ces violations aériennes et les tirs anti-aériens qui les ont suivies contiennent un risque d'escalade. Nous demandons à nouveau aux parties de s'abstenir de toute mesure qui pourrait menacer de rompre une situation calme dans l'ensemble et d'honorer leur engagement de respecter pleinement la Ligne bleue.

Pour terminer, je voudrais dire que le mois dernier, nous avons été les témoins des ouvertures les plus prometteuses intervenues dans le processus politique depuis l'automne 2000. L'engagement personnel du Président Bush et le sommet couronné de succès à Aqaba ont représenté des faits nouveaux de la plus haute importance qui ont suscité des espoirs et des attentes formidables. Pourtant, durant la même période, nous avons également vu les deux parties poursuivre le genre de violence qui a neutralisé tous les efforts qui avaient été déployés précédemment au cours de cette période pour relancer le processus de paix.

En donnant leur aval à la Feuille de route, les parties ont franchi un premier pas sur la voie d'un règlement permanent. Comme je l'ai dit au début de cet exposé, elles doivent persévérer, et elles auront besoin d'aide pour le faire. Avec cet objectif comme préoccupation essentielle, les responsables du Quatuor se réuniront en Jordanie le 22 juin. À la suite du sommet d'Aqaba et de la récente vague de violence dans la région, cette réunion offre une occasion opportune de débattre des prochaines étapes du travail qu'accomplira le mécanisme du Quatuor pour consolider les perspectives de relance du processus de paix entre les Israéliens et les Palestiniens.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Prendergast de son exposé exhaustif.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question en consultations officieuses.

La séance est levée à 11 h 5.